

Au titre du Président du Sénat :

- M. Dominique MBOUMA.

Au titre du Président de l'Assemblée nationale :

- M. Saturnin Jean-Claude NTARI.

Au titre du Premier ministre, chef du Gouvernement :

- M. Patrice NSOUAMI.

Au titre des syndicats des travailleurs :

- M. Elault BELLARD BELLO ;
- M. Cabral AWAH ;
- Mme Léonie KESSOU DOUNGA ;
- M. Jean MONGO TSELANE ;
- M. Henri POATY ;
- Mme Rosalie Françoise EBONDEABEKA ;
- M. Daniel MONGO ;
- M. Sébastien EBAO ;
- M. Vivien OBANDA ;
- M. Jean Bernard MALOUKAT ;
- Mme Marie Hélène AKIRA.

Au titre des organisations patronales :

- M. Jean Daniel OVAGA ;
- M. Jean Cyr OYALA ;
- M. Vincent NGAMBI ;
- M. Gilberty GAMPIO SAR ;
- Mme Ninelle BASSOUKA-MBILA ;
- M. Jean GALESSAMY-IBOMBOT.

Au titre des chercheurs et des universitaires :

- Mme Laure Stella GHOMA LINGUISSI ;
- Mme Yolande OFOUEME-BERTON ;
- M. Jéhu Ehud MODI.

Au titre des chambres de commerce :

- M. Paul OBAMBI ;
- Mme NGOMA-NGOMA née Rose NSAYI ;
- Mme Marceline Sylvie BOKAMBA née NSONA ;
- M. Victor ONGAGNA.

Au titre des associations non gouvernementales à vocation économique :

- Mme Mélanie GOMA EKABA ;
- M. Hyacinthe DEFOUNDoux.

Au titre des associations non gouvernementales à vocation sociale :

- Mme Cécile PIERRE ;
- Mme Gustavine LOUZOLO MASSANGHA.

Au titre des associations non gouvernementales à vocation environnementale :

- M. Ugain MIKALA KAYA ;
- Mme Irma Séraphine PELLA.

Au titre des professions libérales :

- Mme Imelda MONDJO née OTSOA MOUAPO ;
- Mme Eugénie MICKOUGULT ;

- M. Camille ITOUA GATSE ;
- M. Patrice INKO ;
- M. Claude Joël PAKA ;
- Mme Philestine Clausina Rochelvie MIKOLELE BILOMBO née AHOUÏ APENDI ;
- M. Franck Patrick NOMBO ;
- Mme Michèle Sophie MATESSA-MPOMBO ;
- Mme Yvette Marie Yolande MBETO épouse AMBENDET.

Au titre des confessions religieuses :

- M. Lambert KIONGA ;
- Mme Hadja Emma DECORADS ;
- Mme Laetitia Asnath BANTSIMBA née FOULA BAMOUENI ;
- Mme Anna Zoly BANTSIMBA NGONGO ;
- Mme Elisabeth MINGUIELI.

Au titre des professionnels de l'environnement :

- M. Blaise Freddy NGUIMBI ;
- Mme Stenelvie Dajeavine NGALA.

Au titre des associations paysannes :

- Mme Blanche Thérèse BEMBI-BOULOU ;
- Mme Pélagie AWE ;
- Mme Larissa Gladys BITEMO ;
- M. Marcel YOKA ;
- Mme Chardène NDOUANGA ;
- M. Cyr Euloge AOUE AYA ;
- M. Serge Guy Romain DIMI ;
- Mme Germaine ONKO TSOUEYA ;
- Mme Joëlle Emmanuelle AKOUELE ;
- Mme Anasthasie OSSANGATSAMA ;
- Mme Arcelle Nonce NIANGA ;
- Mme Nelly ANDJEMBO INGOMBA.

Au titre des coopératives agricoles et non agricoles :

- Mme Dorothee Rose MOUAMANA ;
- Mme Régine GOMA ;
- M. Romuald EKOLA ;
- Mme Mireille Huguette NGABE ;
- Mme Félicité Clarisse BANTANTOU ;
- M. Arsène MOKOMA ;
- M. Dieudonné ISSOIBEKA KOUMOU ;
- Mme Rachide Nicole MOUKILA née MBEMBA ;
- M. Richel NDZELE ;
- M. Célestin NGOTENI ;
- M. Anselme KIMBEMBO ;
- M. Léopold MISSAMOU.

Décret n° 2025-174 du 13 mai 2025.

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la liberté de communication :

Au titre du Président de la République :

- M. Jean OBAMBI ;
- M. Médard MILANDOU NSONGA ;
- M. Michel KABA MBOKO.

Au titre du Président du Sénat :

- M. Raymond OBAMBE OLASSA.

Au titre du Président de l'Assemblée nationale :

- M. Noël Ramata NKODIA.

Au titre du Premier ministre, chef du Gouvernement :

- M. Dominique ASIE.

Au titre de la Cour suprême :

- M. Jérôme-Patrick MAVOUNGOU.

Au titre du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales :

- M. Jean Rodrigue MORANPENDA ;
- M. Valentin SIANARD.

Au titre des professionnels de l'information et de la communication :

- M. Godefroy YOMBI ;
- M. Christian Hubert KIMBEMBE.

Décret n° 2025-175 du 13 mai 2025.

Sont nommés membres de la Commission nationale des droits de l'homme :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE**Au titre du Président de la République :**

- M. Casimir NDOMBA ;
- Mme Agnès Isabelle NIOKO ;
- M. Césaire BOUKOULOU.

Au titre du Président du Sénat :

- M. Gervais NGATSE NGOUEMBE.

Au titre du Président de l'Assemblée nationale :

- M. Paul MIENAHATA.

Au titre du Premier ministre, chef du Gouvernement :

- M. Joseph MAVOUNGOU.

Au titre du Médiateur de la République :

- M. Guy Roger MOUYABI BAKALA.

Au titre des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme :

- M. Godefroy MOYEN ;
- Mme Vierge Disardhe AKOUALA MATONDO ;
- M. Fabius EWANGUE ;
- M. Christian LOUBASSOU.

Au titre des organisations non gouvernementales féminines œuvrant dans le domaine des droits de la femme :

- Mme OSSELE née Alphonsine OBANGA ;
- Mme Gisèle BONDI ;
- Mme Germaine NGUIE DITE DZELI.

Au titre des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits :

- M. Bweya KIHULU ;
- Mme Marie Gabrielle OPHOYO ;
- M. Patrick Landry BITSEKE ONDZOLI ;
- M. Achille ONTSOUKA.

Au titre des organisations associatives juvéniles :

- Mme Stella Marcelle Geneviève SABAYE ;
- M. Jean Claude KENZOLA ATTYS ;
- M. Ganelche Chrysostome IKOLI.

Au titre des milieux des peuples autochtones :

- Mme Marlène Saïra Flora NGUIE ;
- M. Parfait DIHOUKAMBA.

Au titre du ministère de la justice et des droits humains :

- M. Alain Michel OTIELI.

Au titre du ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique :

- M. Viguiet Carmen NGUEMBI.

Au titre du ministère en charge de l'éducation civique :

- M. Djewan Lengkwiss MASSANGA.

Au titre du pouvoir judiciaire :

- M. Alain Michel OPO ;
- M. Serge Armel NZOULANI NKOUMBOU.

Au titre de l'ordre des avocats :

- Maître Iréné MALONGA ;
- Maître Augustin NOUNDA.

Au titre de l'ordre des médecins :

- Pr Gickelle MPIKA Epouse BINTSENE ;
- Dr Alain Maxime MOUANGA.

Au titre du milieu universitaire :

- M. Stani ONDZE ;
- Pr Olga AKYLANGONGO née NGAKALA.

Au titre des syndicats les plus représentatifs :

- M. Camille Bienvenu MONDZO ;
- M. Jean Charles MANIONGUI.

Au titre du milieu de la presse privée :

- Mme Jeanice Hortense N'GUELLET.

Au titre du milieu de la presse publique :

- M. Guy Paulin DIBAKALA.